



Commission de l'éducation et de la formation

3144 - Accompagnement scolaire

Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Subvention complémentaire pour l'Association "Colibri-Bruche"

Rapport n° CP/2011/693

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Au titre des actions éducatives et de formation des jeunes collégiens, le Conseil Général subventionne l'accompagnement scolaire à travers des actions mises en place par des associations durant le temps extra-scolaire. Pour améliorer la complémentarité des dispositifs éducatifs, des sites pilotes ont été créés, notamment à la Cité scolaire de la Haute Bruche de Schirmeck. Un projet innovant a été mené par l'association Colibri-Bruche, en lien avec l'établissement scolaire.

Lors de sa réunion du 2 juin 1997, le Conseil Général du Bas-Rhin a mis en place un dispositif départemental d'accompagnement à la scolarité, avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire des collégiens bas-rhinois.

Lors de sa réunion du 3 janvier 2011, la commission permanente a donné un avis favorable aux propositions de répartition du crédit de 49 250 € aux associations assurant un accompagnement scolaire des collégiens au titre de l'année scolaire 2010/2011.

L'implication du Conseil Général au sein du Comité départemental d'accompagnement à la scolarité (CODAS), à côté de l'Etat, de l'ACSE (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), de la CAF et de la Ville de Strasbourg, a permis d'offrir des orientations et de nouvelles impulsions au dispositif. Elle a permis de poursuivre des actions dans des secteurs **hors Strasbourg, où la pluralité des dispositifs est moins développée.** Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) y demeure un des rares dispositifs d'accompagnement à la scolarité (Sélestat, Saverne, Haguenau... et depuis la rentrée 2010 Schirmeck) mais reste loin de recouvrir l'ensemble des besoins des territoires.

Afin de réaliser la complémentarité du CLAS avec l'ensemble des activités éducatives, une coordination territorialisée sera à terme, mise en place par le CODAS permettant de mieux adapter l'offre éducative aux besoins.

A titre expérimental, cette démarche a été entreprise en 2010/2011 sur les sites pilotes suivants :

- les territoires d'Education Prioritaire Neuhof-Solignac et Neuhof-Stockfeld (Collèges et écoles élémentaires) à Strasbourg,
- le collège Hans Arp à Strasbourg,
- le collège Kléber et les écoles élémentaires à Haguenau,
- la cité scolaire de la Haute Bruche de Schirmeck,
- le collège Pasteur et les écoles élémentaires Ste Aurélie et Finkwiller à Strasbourg.

Le site pilote développé à Schirmeck a été l'occasion d'un projet innovant qui consistait à réaliser, avec les jeunes suivis, un ouvrage et une exposition autour du thème de l'étoile, symbole des discriminations pendant la seconde guerre mondiale sur le territoire, en partenariat avec le Struthof et le Mémorial. A l'initiative des jeunes, ce projet a pris en cours d'année une ampleur, qui n'était pas prévue budgétairement, en impliquant une

plasticienne et différents acteurs du territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire à l'association Colibri-Bruche, d'un montant de 750 euros, pour souligner la qualité de l'investissement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14981	65-6574-28	50 000,00 €	750,00 €	750,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant total de 750 € à l'Association Colibri-Bruche, pour l'accompagnement scolaire, au titre de l'année scolaire 2010/2011. Cette subvention sera versée à l'association, dès que cette délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL